

Hier, la Chambre fut houleuse

De violents débats se produisirent à l'occasion de la demande de mise en liberté des détenus communistes

A la séance de la Chambre de jeudi après-midi, Jean RENAUD déposa une interpellation sur le maintien en prison de deux détenus communistes. Le président de la Chambre demanda au gouvernement quelle date il proposait pour la discussion. RENAUD rappelle que ces deux communistes sont accusés de complot et d'attentat contre la sécurité de l'Etat, et il demande pourquoi ces deux accusés n'ont pas bénéficié de la mise en liberté provisoire comme les autres accusés.

Le Ministre de la Justice fut pris à partie à propos des sanctions prises contre des fonctionnaires

Le Ministre de la Justice demanda le renvoi des diverses interpellations socialistes émanant de Paul BONDOUR, VAHÉNNE, MOUÏET, relative aux sanctions prises contre les fonctionnaires appartenant à des syndicats ou ayant participé à des manifestations politiques. Paul BONDOUR s'étonne de cette demande. M. POINCARÉ ayant accepté la discussion, MOUÏET accuse le garde des Sceaux d'avoir lors des grèves au Havre, sacrifié M. de Kéranbrum, magistrat, qui s'était refusé à maintenir en arrestation des hommes illégalement arrêtés. M. GOIRAT, embarrassé, se retranche derrière la décision du Conseil supérieur de la magistrature.

J'en ai pas d'explications à donner à la Chambre...

Le député-maire de Lyon HERRIOT intervint dans le même sens que Mouïet et demanda des explications au ministre. « Si le Gouvernement se refuse de répondre, nous penserons que c'est le magistrat qui a raison », déclara-t-il aux applaudissements de la gauche. A cela le Ministre répondit : « Quoi que j'en pense, M. Herriot, je n'ai pas d'explications à donner à la Chambre ni à vos violentes protestations à gauche. Le renvoi de ces interpellations est voté par 307 voix contre 133. »

M. Daudet injuria violemment M. Briand

M. YBOURNEGARAY, député royaliste des Basses-Pyrénées, réclame la discussion de son interpellation sur la situation des fonctionnaires de la Loi de 1906. Le président de la Chambre, ancien secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, ancien collaborateur de M. Briand. Il accuse ce dernier de vouloir esquiver le débat. M. BRIAND proteste : « Je ne ferai pas le geste facile de rejeter un ami, un collaborateur ». Ces paroles ont le don d'exaspérer M. Léon Daudet, qui se lève et, en termes très vifs, rappelle à l'ordre, il traite M. Briand de salopette et de garde épithète de ce genre.

Les baux à loyers à usage commercial

La Chambre, dans sa séance du matin, avait continué l'examen du projet de loi sur la production commerciale. La discussion a été confuse, pénible. M. MERIANT prend le premier la parole et fait une longue critique du projet de la Commission qui, selon lui, considère comme une atteinte au légitime exercice du droit de propriété. M. le marquis DE DION voit dans le droit de baux des locaux à usage commercial, un droit de ceux qui s'impatientent avec les principes bolchevistes. Naturellement, M. ISAAC riposte dans le même sens et demande pour les commerçants un droit simple et droit de préférence et non un droit de priorité.

Les pensions civiles

La Chambre avait consacré le début de la séance de l'après-midi à la suite de la discussion du projet de loi relatif aux pensions civiles. L'article 2, tendant à créer une cause de capitalisation pour les retraités, est adopté. L'ASSOCIATION propose de baser la pension sur les deux années d'activité les mieux rémunérées. Son amendement est repoussé. Par contre, un amendement de M. DELECHENAL, tendant à augmenter la pension d'un dixième pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 16 ans, est adopté par 315 voix contre 274, malgré l'opposition de M. d'Aubigny, sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

Contre les nouvelles prétentions des contributions directes

Paris, 17. — La Confédération Générale de la Production Française ayant été informée des prétentions de l'administration des contributions directes à l'égard de l'impôt sur les bénéfices commerciaux, les plus-values réalisées par la vente de certains éléments de l'actif des entreprises (fonds de commerce, immeubles, etc.), elle a estimé que les dispositions de la loi de 1918 n'autorisaient pas cette interprétation. Elle a décidé de poursuivre, soit par la voie contentieuse, soit auprès du Parlement, la condamnation des prétentions administratives.

Le groupe des relations franco-algériennes a été constitué

Paris, 17. — Les membres de la Mission parlementaire d'études qui a visité l'Algérie se sont réunis aujourd'hui, et après avoir arrêté les démarches à faire pour alder les relations économiques et développer les cultures complémentaires dans la colonie, ont décidé de constituer le groupe des relations franco-algériennes. M. Barthe a été élu président ; MM. Thomson-Roux, Freyssinac, Bernier et Théveny, vice-présidents.

Un nouveau vice-président au Sénat



M. GUSTAVE RIVET qui vient d'être élu Vice-Président au Sénat

Les retraites des employés et agents municipaux

D'importantes résolutions ont été votées par les députés-maires

Paris, 17. — Le groupe des députés-maires a voté sur la proposition de M. Bellot, les résolutions suivantes : 1° Accepte pour les départements et les communes le principe de l'obligation d'assurer une retraite à leurs employés et agents ; 2° Déclare que le soin de fixer les modalités et les taux de ces retraites doit être laissé aux départements et aux communes et que ceux-ci doivent avoir le choix des ressources qu'ils affecteront à ces retraites ; 3° Déclare nettement que s'il s'agit à l'Etat de fixer lui-même des modalités et des taux uniformes de pensions pour les employés municipaux et départementaux, c'est alors lui qui doit conserver la charge de ces retraites ; 4° Demande toutefois à l'Etat d'organiser une caisse centrale des Retraites des Employés et agents départementaux et communaux qui sera destinée à permettre à ces employés et agents de passer du service d'une commune ou d'un département au service d'une autre sans perdre le bénéfice de la retraite.

Les pensions des ouvriers de l'Etat

« Nous avons relaté la discussion qui eut lieu mercredi à la Chambre du nouveau régime des pensions », nous avons dit, « et l'Etat d'être le bénéficiaire de la loi aux ouvriers d'Etat, aux auxiliaires, etc. M. Lugol, rapporteur, demanda à la Chambre de repousser l'ensemble du projet de loi en question, ce qui fut fait ; mais la Commission présente un nouvel article remplaçant l'autre et spécifiant notamment que les dispositions s'appliquent aux fonctionnaires et ouvriers TITULAIRES, nouveau texte qui fut vivement attaqué par les députés Tranchard et notre ami Saint-Venant parlant au nom des ouvriers de l'Etat. Finalement fut voté ainsi que l'on sait un amendement de M. Tranchard donnant satisfaction au personnel ouvrier de l'Etat. »

Un incendie ravage les entrepôts de Bercy

Paris, 17. — Un incendie, d'une extrême violence, vient de se déclarer à 14 heures, dans les magasins des entrepôts de Bercy. Les pompiers des casernes voisines, aussitôt alertés, se sont rendus sur les lieux. Huit grosses lances ont été mises en batterie. Le colonel Hivert et l'état-major des pompiers se sont également transportés sur le lieu du sinistre. Par la suite, le feu s'est propagé à toutes les travées du bâtiment situé sur la bordure gauche de la cour Chamondard, bâtiment comprenant 5 travées de dix cuves chacune couvertes en bois et fermées), d'une contenance de 300 hectolitres. Plusieurs de ces cuves éclatèrent laissant échapper des centaines d'hectolitres de vin de la rive.

Le désespoir d'une expulsée

Paris, 17. — Mme Catherine Mauprey, âgée de 66 ans, était en désaccord avec le propriétaire du pavillon qu'elle habitait, 1, rue du Four, à Bry-sur-Marne. Elle devait être expulsée, ces jours-ci. Ne sachant pas où aller demeurer, elle résolut de se suicider. Hier, elle mit le feu dans deux pièces du pavillon puis elle se tira une balle de revolver dans la tête. La mort fut instantanée. Des voisins attirés par la détonation, ne purent que constater le décès.

Pour les cultivateurs éprouvés

Paris, 17. — Au Conseil des ministres de ce matin, les ministres de l'Intérieur, des Finances et de l'Agriculture, ont fait approuver un projet ouvrant un crédit de secours pour les agriculteurs éprouvés par les orages de grêle, les ouragans ou les inondations de 1922.

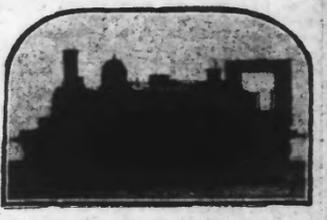
Gagnants de deux millions ils n'auront rien

Tokio, 17. — Deux Japonais qui avaient gagné le gros lot de la Loterie de Shanghai, soit une somme de deux millions de francs, viennent de se voir privés de cette fortune tombée du ciel. En effet, les autorités japonaises ont fait saisir les sommes destinées aux deux gagnants, la lot japonaise interdisant formellement toute loterie.

DU "TACOT" A LA "SUPER-PACIFIC" La traction sur le réseau du Nord

Plus de trois mille locomotives, de tous modèles et de toutes puissances, couvrant par mois six millions de kilomètres parcourent le plus grand réseau reconstitué

Parmi les lourdes tâches qui incombent à la Compagnie du Nord, au lendemain de la guerre, figurait au tout premier plan, celle de reconstituer et de remettre en état le matériel roulant, usé, disjoint et déformé, par quatre années de services excessifs. Soumis sans arrêt pendant toute la durée des hostilités à un trafic énorme, les wagons de voyageurs, de marchandises, et surtout les locomotives, se trouvaient, en 1918, dans un état tellement pitoyable qu'une vision réaliste de tout le matériel qui générerait s'imposait, pour pouvoir reprendre le mouvement normal des années du temps de paix. Accomplissant un travail remarquable, après trois ans d'efforts laborieux, la Compagnie du Nord avait achevé l'œuvre à réaligner, et aujourd'hui, les services de traction complètement reconstitués sont en mesure de répondre aux nécessités d'un trafic toujours plus intense. Plus de 3.000 locomotives de tous modèles et de toutes puissances (nombre de 25 % supérieur à celui d'avant-guerre) parcourent maintenant en effet, en tous sens, les voies multiples du grand réseau reconstitué.

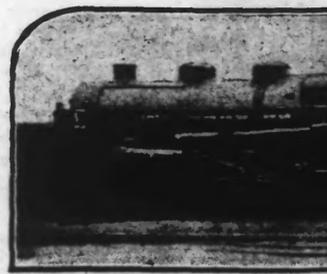


UNE MACHINE DE MANŒUVRE — UN DES PLUS ANCIENS MODELES EMPLOYES SUR LE RESEAU DU NORD

Dans cette véritable armée de machines, qui représente des centaines de millions de francs, figurent toutes les catégories de locomotives imaginables, depuis la Super-Pacifique ultra moderne jusqu'au sacot de manœuvre, puissant, considéré à juste titre comme ancêtre du rail. Les locomotives actuellement employées peuvent se diviser en cinq catégories : les machines pour express et rapides, pour trains de voyageurs ordinaires, pour convois de marchandises à forte charge et long parcours, pour train de détail, et pour la manœuvre dans les gares et les dépôts. Voici les caractéristiques principales de ces locomotives actuellement en usage sur le réseau :

Rapides et Express

Les machines affectées aux services rapides et d'express se distinguent surtout par leur puissance et la vitesse que leur agencement spécial leur permet de réaliser. A l'heure actuelle les locomotives de rapides sont de deux types, la « Pacific » et la « Atlantic », en usage notamment sur la ligne Paris-Lille-Paris-Épernay et sur les principales grandes voies de communication. Toutes deux peuvent atteindre une vitesse de 120 kilomètres à l'heure, mais marchent à une allure moyenne de 90 à 95 kilomètres. La première plus forte compte 3 essieux couplés, pèse 85 tonnes, et une force de 1.800 HP et traîne de 400 à 450 tonnes.



LA « SUPER-PACIFIC » LE TYPE LE PLUS RECENT DES MACHINES DE RAPIDES

La seconde plus légère est caractérisée par la hauteur de ses roues qui ont 2 m. 04 de diamètre. Elle ne pèse que 55 tonnes, ne compte que deux essieux couplés, mais peut traîner cependant jusque 400 tonnes, sur terrain relativement plat, à la vitesse normale des grands rapides européens. A ces deux types s'ajoutent bientôt la « Super-Pacifique » actuellement à l'essai. Ces machines de 20 mètres de long, avec foyer de 3 m. 50 de profondeur, d'une puissance de 2.200 HP, présenteront l'avantage de traîner une charge plus lourde (jusque 500 tonnes) à la même vitesse et sur des terrains plus accidentés. C'est la machine ultra moderne sur laquelle on fonde les plus grands espoirs. Les machines employées pour les express sont en général des locomotives « Compound » à deux et trois essieux, qui effectuaient il y a dix ans les services rapides, mais qui ne remplissent plus, actuellement, les conditions requises pour ces services. Avec une charge de 250 à 300 tonnes, elles filent encore à une vitesse de 70 à 80 à l'heure en moyenne. Plusieurs machines allemandes à trois essieux, récupérées après la guerre, sont affectées aussi aux services d'express et peuvent assurer indifféremment le trafic voyageurs ou marchandises avec, dans ce dernier cas, une charge de 900 tonnes.

Les trains de voyageurs

Aux trains de voyageurs ordinaires, dénommés trains omnibus, on affecte surtout des machines d'express usagées, des locomotives « Compound » ou à simple expansion. La vitesse de ces trains ne dépasse guère 50 kilomètres à l'heure. Quelques lourdes machines allemandes à quatre essieux font aussi le service voyageurs, mais comme la plupart des locomotives anglaises et américaines provenant des stocks de guerre elles ne présentent pas les qualités de « fini » et de précision dans leur agencement des machines françaises. Une plupart des machines d'express en effet sont pourvues de grils d'acier, beaucoup plus difficiles à entretenir que les grils de cuivre des locomotives de nos ateliers. Cette différence jointe à beaucoup d'autres les mettent en état d'infériorité indéniable sur les produits de la fabrication française.

Les trains des houillères Les locomotives faisant le service des houillères sont les machines les plus puissantes employées sur le réseau. Ne réalisant qu'une vitesse moyenne de 40 à l'heure, elles sont pourvues de roues très petites, ce qui leur permet de traîner des charges beaucoup plus lourdes. La machine « Consolidation », de cette catégorie, pèse 82 tonnes et traîne jusque 1.500 tonnes de charbon sur les grandes lignes à profil peu accidenté comme les lignes Béthune et Lens-Paris. Une autre machine à cinq roues couplées, dénommée « Decapode », d'un poids de 98 tonnes, traîne elle aussi ses 52 wagons d'un poids total de 1.800 kilos. Ces machines appartiennent pour la plupart aux dépôts des grosses agglomérations minières. Pour les trains des houillères, le « Nord » possède encore des locomotives à six roues couplées, d'un poids de 105 tonnes, qui figurent dans nos machines ordinaires accablées, mais ne forment qu'un tout. Ces locomotives tout à fait spéciales ne sont employées que pour la remorque de trains de houille dans les contrées à rampes très accidentées, notamment dans la région d'Étréchy. Le dépôt de Valenciennes possède plusieurs de ces monstres du rail. Plusieurs machines allemandes font aussi le service des houillères, mais beaucoup moins puissantes, elles ne remorquent guère que de 650 à 700 tonnes.

Trains de marchandises et machines de manœuvre

En général, les locomotives pour trains de marchandises se distinguent des autres par leur poids. Traînant des charges beaucoup plus pesantes que celles des trains de voyageurs, elles doivent présenter cette particularité d'être pour ainsi dire rivées aux rails. Pour les trains ordinaires de détail, on emploie donc des locomotives pesantes à quatre roues couplées, susceptibles de déplacer une charge de 680 à 700 tonnes sur terrain à profil normal. Restent les locomotives de manœuvre, utilisées dans les stations et dépôts au déplacement des rames de wagons et à la formation de convois. Pour ce service relativement facile, on emploie toutes les locomotives usagées ou de types périmés. Dans les dépôts on voit cependant une machine spéciale, dite machine-tender à quatre essieux, qui, trop faible pour les lourds transports, rend de grands services dans les gares. Dans les stations importantes, pour les grosses manœuvres, on emploie la machine canadienne « Rod », qui, très puissante, donne pleine satisfaction.

La cérémonie de Berlin à la mémoire de Vorowsky

Berlin, 17. — A l'occasion de la cérémonie officielle organisée à Berlin à la mémoire de M. Vorowsky, le président du conseil économique de Russie et de l'ambassadeur des soviets. Une seconde manifestation s'est déroulée au Lustgarten, devant 50.000 personnes. La dépouille mortelle a été dirigée sur Moscou.

Une Reconstitution du Vieux-Lille



On sait que pour les fêtes de la Grande Ducasse de Lille qui vont se dérouler les 20 et 21 Mai, une des principales attractions consiste en une reconstitution historique du quartier du Vieux-Lille. Cette reconstitution comporte des entrées monumentales imitées des anciens monuments de Lille, une reproduction de la Chapelle dite des Ardeuts, la remise en état du Pont de Roubaix en son architecture primitive etc. Le Vieux-Lille ressuscité pour quarante-huit heures sera un spectacle des plus curieux que les nombreux visiteurs verront ce qui sera le plus grand intérêt.

A la recherche de l'assassin de la "plongeuse" lilloise

L'individu arrêté mercredi ne semble pas être le coupable et l'enquête s'oriente dans un autre sens

Nous disions hier que le sadique individu arrêté par le service de la sûreté lilloise, comme étant l'auteur présumé de l'assassinat de Mlle Jeanne Ponssele, allait être cuisiné sérieusement, son passé serait élucidé sévèrement et l'emploi de son temps, lors de la nuit du 11 au 12 mai, passé au cribre. C'est maintenant chose faite et il semble bien qu'André Gras — c'est le nom du quidam — ne soit pour rien dans le crime de la rue Alphonse-Mercier. A son domicile, rue d'Anvers, on n'a fait aucune découverte suspecte. Au surplus, la matresse de Gras, Mme B., ainsi que sa fille de cette dernière, ont affirmé mordicus que « André » était rentré vendredi de bonne heure à la maison, pour n'en plus ressortir avant le lendemain, vers 9 ou 10 heures du matin. Il a d'ailleurs été impossible à M. Perny, chef de la sûreté, de démontrer aux dépens de qu'il qu'ils pouvaient faire erreur à cet égard, attendu que la police, on le sait, ne possède aucun élément d'ordre matériel, susceptible de lui permettre, selon le cas, ou d'infirmer les dires des témoins ou de les considérer comme exacts. Notons cependant pour être scrupuleux, que plusieurs contradictions ont été relevées par M. Perny, entre certaines déclarations de Mme B. et celles d'André Gras. Ces divers points seront vraisemblablement par la suite, l'objet d'un examen attentif.

En route pour le Parquet

Tous interrogatoires et confrontations terminés, André Gras fut, sur sa demande, conduit au Parquet. Il est momentanément incarcéré, faute de mieux, d'outrages publics à la pudeur, de violation de domicile et de tentative de vol. Il aurait, en effet, tenté de s'emparer d'une bague appartenant à l'une de ses « victimes » et du contenu du portefeuille de cette dernière. Après que M. le juge d'instruction Blanchard lui eût fait subir l'interrogatoire d'usage, Gras fut écroué.

Et maintenant ?

Nous relations hier que M. Blanchard avait ordonné des recherches au dehors, afin de retrouver une personne suspecte au même titre qu'André Gras d'avoir assassiné Jeanne Ponssele. Il s'agissait d'un plongeur ayant lui-même travaillé à Lille, où il était employé dans un café de la Place, pour gagner Valenciennes. Dans une lettre, ce plongeur déclarait à un de ses amis, qui avait quitté le capitaine des Fiandres « parce qu'il n'y faisait plus bon pour lui ». Joué au matin, dix-huit, MM. Droton, commissaire et Eve, inspecteur de la mobile, en vertu de la commission rogatoire de M. Blanchard se sont rendus à Valenciennes et ont interrogé cet individu qui avait autrefois habité dans le voisinage de Mlle Ponssele et qui essaya un moment d'entrer en relation avec elle. Longuement interrogé l'homme qui avait tout simplement quitté Lille pour aller chercher sa situation, a pu fournir l'emploi de son temps dans la journée du crime. Une perquisition faite chez lui n'a donné aucun résultat. Il n'a donc pas été inquiété. Ajoutons en terminant que l'enquête policière va être désormais dirigée dans un sens tout à fait différent de celui qui fut suivi jusqu'à présent. Retrouvera-t-on jamais l'assassin de Jeanne Ponssele ?

Le temps d'au'ourd'hui

Temps frais, nuageux, à éclaircies et averses. Vent de nord-ouest à 4 mètres. Minimum 2°.

Le passé d'André Gras

André Gras, originaire de Marseille, et âgé de 28 ans, n'est à Lille que depuis le mois de décembre de l'an dernier. Outre les faits de lubricité qui lui sont actuellement reprochés, sa fiche judiciaire indique qu'il fut condamné par 2 fois pour vol d'abord, à 3 mois, puis à 9 mois de prison, alors qu'il résidait encore dans sa ville natale. Au demeurant, ce jeune homme, n'a pas mauvaise allure et l'ensemble de sa personne, serait plutôt sympathique. Après une nuit passée dans les locaux de la sûreté, où on le gardait à vue, Gras ayant mal dormi, se leva jeudi matin de fort bonne heure et d'assez mauvais humeur de se retrouver en un pareil endroit. Il s'agit d'abord de savoir si les journaux parlent de lui et ce qu'ils disent sur son compte. On le renseigna vaguement sur ce point. Ce qui parut étonner le plus l'inculpé, ce fut d'apprendre que sa matresse allait être renouée sur ses dévergondages. Mme B., au cours d'une entrevue qu'elle eut par la suite avec son ami, ne se fit pas faute d'aiguiller, de lui reprocher sa conduite. Il se manifesta à un écolier pris en faute, se mit à pleurnicher d'une façon ridicule, ce qui donna lieu à une scène d'un burlesque achevé.

Un nouveau témoin

Par ses agents, M. Perny apprenait jeudi, vers midi, qu'un commerçant en laines, M. Pierre Roland, demeurant 15 bis, rue Mercier, avait déclaré devant plusieurs personnes, qu'il connaissait relativement au crime de la rue Alphonse-Mercier, des choses intéressantes. Un inspecteur fut chargé d'aller l'interroger à son domicile. Selon les déclarations de M. Roland, celui-ci sortirait d'un estaminet de la rue Mercier, le vendredi 11 mai, vers minuit, lorsqu'il entendit à 80 mètres derrière lui, de vagues cris d'appel. Sans supposer qu'un crime venait de se commettre, le commerçant se retourna et vit venir de son côté un individu qui pressait le pas dans la direction de la rue Rathiboine, lequel était vêtu de gris et coiffé d'une casquette et se déclarait capable de le reconnaître. En possession de cette déposition, M.